



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 4 juin 2018

Ordre du jour :

1. 7300 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2017)
- Analyse des parties concernant le Ministère des Affaires étrangères et européennes
2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du :
- 30 mars 2018,
- 20 avril 2018,
- 4 mai 2018,
- 23 mai 2018.
3. 7260 Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat global et renforcé entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles, le 24 novembre 2017
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Analyse de l'avis du Conseil d'Etat
4. 7261 Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part, fait à Manille, le 7 août 2017
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Analyse de l'avis du Conseil d'Etat
5. 7267 Projet de règlement grand-ducal relatif à la participation du Luxembourg à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unis pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)
- adoption d'un projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents
6. 7274 Projet de règlement grand-ducal relatif à la participation du Luxembourg à la Mission d'entraînement de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali)
- adoption d'un projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents
7. 7298 Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 31 mai 2015 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission "Resolute Support" en Afghanistan
- Adoption d'un projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents

8. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 26 mai et le 1er juin 2018
9. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz

Mme Cécile Hemmen, remplaçante de Mme Claudia Dall'Agnol

M. Christian Biever, M. Mario Wiesen, MAEE, Direction des Affaires consulaires et des relations culturelles internationales

M. Tom Goeders, M. Serge Thill, Mme Danitza Greffrath, M. Marc Reinhardt, MAEE, Direction de l'Immigration

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Viviane Loschetter, Mme Lydie Polfer, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux-Stehres, M. Frank Engel, M. Charles Goerens, Mme Viviane Reding, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. 7300 **Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2017)**

Le Président de la Commission se félicite du taux de correction de 91,3 % des dossiers se trouvant dans la compétence du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Saisi d'un nombre important de dossiers concernant ce Ministère, le Médiateur fait remarquer que généralement, une suite rapide est réservée à ses interventions et ce malgré un manque d'effectifs constant, notamment au Service des réfugiés.

Bureau des passeports, visas et législations

Relatant le dossier mentionné dans le rapport d'activité 2017 de l'Ombudsman concernant le refus d'émission d'un passeport biométrique pour le fils naturel du requérant parce qu'il ne disposait pas de l'autorité parentale telle que prévue par la loi, les représentants du Bureau des passeports, visas et législations donnent à considérer qu'ils sont tenus à respecter la loi, l'article 380, alinéa 1^{er} du Code civil étant toujours en vigueur. Comme l'indique le rapport de l'Ombudsman, les travaux parlementaires concernant le projet de loi 6996 instituant le juge aux affaires familiales, portant réforme du divorce et de l'autorité parentale, sont en cours. Cette réforme prendra en compte les

arrêts des 26 mars 1999 et 7 juin 2013 de la Cour constitutionnelle en ce qui concerne l'attribution de l'autorité parentale d'un enfant naturel reconnu par les deux parents.

La commission constate que les fonctionnaires sont tenus au respect des lois existantes, de sorte que la flexibilité réclamée dans le rapport de l'Ombudsman compte tenu de l'existence d'un arrêt de la Cour constitutionnelle en la matière ne peut pas se pratiquer sans encourir des risques judiciaires.

Les représentants du Gouvernement donnent à considérer qu'il y a lieu de prévoir, dans le projet de loi 6996, l'accès, bien que limité, des fonctionnaires du Bureau des passeports, visas et législations au répertoire civil pour éviter des situations d'incertitude quant à l'autorité parentale d'un enfant.

Direction de l'Immigration

Le rapport annuel de l'Ombudsman mentionne plusieurs dossiers individuels concernant des refus d'autorisation de séjour respectivement des décisions de refus de protection internationale. Les représentants de la Direction de l'Immigration donnent les explications générales suivantes.

Les cas de lenteur de renouvellement de titre de séjour en qualité de membres de famille (p. 44 du rapport d'activité 2017) proviennent de l'absence prolongée de deux collaborateurs du service traitant ces dossiers. Entretemps, ce problème a été résolu.

En ce qui concerne le regroupement familial des bénéficiaires de protection internationale, il est à relever que le délai de trois mois pour insérer la demande est prévu par la loi. La loi belge prévoit un délai de 12 mois, tandis qu'en France, la loi ne fixe pas de délai. Par ailleurs, la directive européenne sur le regroupement familial s'applique à la famille nucléaire et à l'ascendant en charge privé de moyens de survivre dans son pays d'origine. Le Grand-Duché a retenu ce champ d'application dans sa législation, de sorte que la fratrie de personnes adultes en est exclue.

Il s'avère en réponse à une question d'un membre de la Commission que le regroupement familial ne s'applique qu'à une seule épouse, la loi luxembourgeoise excluant la polygamie. Les enfants naturels de l'époux peuvent entrer dans le pays si leur mère y consent. Une deuxième épouse peut éventuellement se voir attribuer une autorisation pour raisons privées, mais elle n'aura pas le même statut que l'épouse vivant déjà dans le pays.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes a répondu à l'afflux de demandeurs de protection internationale des années 2015 à 2017 par un dédoublement des effectifs traitant les dossiers. Or, les collaborateurs nouvellement engagés ont d'abord été formés, de sorte que ce n'est qu'à l'heure actuelle que les délais de traitement des dossiers peuvent être réduits.

- 2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du :**
- 30 mars 2018,
 - 20 avril 2018,
 - 4 mai 2018,
 - 23 mai 2018.

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

3. 7260 **Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat global et renforcé entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles, le 24 novembre 2017**

Dans son avis, le Conseil d'Etat n'émet pas d'observation.

4. 7261 **Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part, fait à Manille, le 7 août 2017**

Dans son avis, le Conseil d'Etat n'émet pas d'observation.

5. 7267 **Projet de règlement grand-ducal relatif à la participation du Luxembourg à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)
- adoption d'un projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents**

Le projet d'avis est adopté.

6. 7274 **Projet de règlement grand-ducal relatif à la participation du Luxembourg à la Mission d'entraînement de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali)
- adoption d'un projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents**

Le projet d'avis est adopté.

7. 7298 **Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 31 mai 2015 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission "Resolute Support" en Afghanistan
- adoption d'un projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents**

Le projet d'avis est adopté.

8. **Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 26 mai et le 1er juin 2018**

Pour des raisons techniques, la liste des documents n'a pas pu être distribuée à temps. Elle sera adoptée selon la procédure « sans réunion ».

9. **Divers**

Le représentant de la sensibilité ADR réitère sa demande de se voir transmettre le rapport « Skripal » par le Ministère des Affaires étrangères et européenne. Un courrier y afférent a été envoyé au Ministre. Par ailleurs, l'ADR demande à ce que la motion de M. Kartheiser sur les ambassades électroniques soit mis à l'ordre du jour d'une réunion de la Commission. Le Président de la Commission a déjà entamé des démarches allant dans ce sens.

Luxembourg, le 7 juin 2018

La Secrétaire-Administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel

